

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT NUMÉRO 09-26

Le Conseil municipal provisoire, à sa séance ordinaire du 6 juillet 2026, a adopté le règlement numéro 06-29 relatif au traitement des élu(e)s municipaux.

Les personnes désireuses d'en prendre connaissance pourront le faire au bureau municipal du secteur Saint-Bruno durant les heures normales de bureau, soit :

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h Et le vendredi de 8 h à 12 h

DONNÉ À HÉBERTVILLE, CE 8^{IÈME} JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.



Rachel Bourget,
Directrice générale
et greffière-trésorière